



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16 SEP. 2015

PREFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service Régional de l'Alimentation

**AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES
A USAGE NON PROFESSIONNEL**

Références réglementaires :

- articles L.254-1, L.254-2, R.254-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.

L'organisme : BRICOPOINT

domicilié : RUE JEAN MOULIN

76190 YVETOT

est agréé sous le numéro : HN00608

pour effectuer son activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à usage non professionnel.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance prévues par l'article L254-2 du code rural de la pêche maritime (Cf verso de ce document) sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

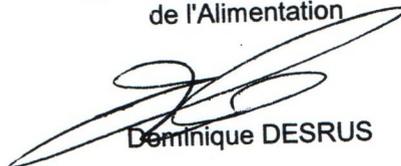
Liste des sites rattachés à l'organisme agréé où s'exerce l'activité certifiée :

BRICOPOINT	RUE JEAN MOULIN	76190 YVETOT
------------	-----------------	--------------

14 SEP. 2015

Fait à ROUEN, le

Pour la Directrice Régionale,
et par délégation,
Le chef du Service Régional
de l'Alimentation


Dominique DESRUS